

M. FLEMING: Comment votre formule actuelle se compare-t-elle avec celle, disons, de 1939?

M. LOFTUS: En ce temps-là et jusqu'en 1939, en bien des cas, nous produisions un pain qui était passablement riche. Puis, naturellement, lorsque ce fut l'état de guerre et que les produits devinrent difficiles à obtenir de même que les ingrédients, il y eut diminution. Nous ne pouvions nous en procurer. Sans doute avaient-ils augmenté, ce qui empêchait d'obtenir ceux qui étaient encore procurables. Je serais prêt à dire que le pain d'aujourd'hui peut se comparer très favorablement au pain que l'on produisait en 1939.

M. FLEMING: Dois-je comprendre que ce processus d'enrichissement de votre formule vous a ramenés aux normes d'avant-guerre?

M. LOFTUS: A peu près complètement.

M. FLEMING: Est-ce un sommaire exact de la question?

M. LOFTUS: Oui.

M. FLEMING: M. Dyde vous a posé une question ce matin au sujet de ce qu'il a appelé le cercle vicieux du renchérissement du pain, la spirale mauvaise dans la hausse du prix du pain et de ce que vos vendeurs à commission jouissent d'une plus forte rémunération parce que leur pourcentage reste le même. Dois-je comprendre que le pourcentage de commission de vos vendeurs est demeuré constant depuis septembre, le pourcentage?

M. LOFTUS: Non, je crois que dans quelques cas, il y a eu de légères augmentations. Je ne puis me rappeler les villes, mais je suis tout à fait sûr qu'il y eut quelques augmentations.

M. FLEMING: S'est-il produit des diminutions?

M. LOFTUS: Non.

M. FLEMING: Nous avons entendu la semaine dernière le témoin d'une autre compagnie déposer que cette dernière avait légèrement réduit le pourcentage de commission alloué à ses vendeurs en même temps qu'elle augmentait les prix.

M. LOFTUS: Excusez-moi; qu'on me permette de me corriger. Il y eut une légère diminution dans une ville et encore une fois c'était contre mon avis.

M. FLEMING: Quelle ville était-ce?

M. LOFTUS: Montréal. C'était contre mon idée mais notre gérant, au cours de nos entretiens, décida avec moi que c'était ce qu'il fallait faire et dit: "Vous avez tort là-dessus, absolument tort". C'était sur le salaire de base, ce qui n'aurait pas fait de différence. Il s'agissait de la paie effective. Il existe un salaire et une commission. C'était sur la paie effective, ce qui signifie la même chose.

Le PRÉSIDENT: Dans la plupart des cas, vos commissions ont augmenté?

M. LOFTUS: En la plupart des cas dans les villes où nous faisons affaires excepté une.

M. ANTLIFF: Le taux de commission est resté le même mais le montant réel a augmenté.

M. FLEMING: Voilà où je veux en venir. Votre pourcentage est demeuré constant, mais étant donné le fait que ce pourcentage s'applique à un prix plus élevé —

M. LOFTUS: C'est exact.

M. FLEMING: Le total de la rémunération de vos vendeurs s'est accru?